

Comité de concertation

Compte-Rendu

5/04/2016

1. Tour de table : Impressions et commentaires sur la réunion publique et la méthode de concertation

L'ensemble des membres du comité de concertation qui étaient présents à cette réunion a un avis plutôt positif de cette rencontre avec le public. La mobilisation a été importante, avec plus de 100 personnes présentes dans le public.

La salle a semblé finalement moins « hostile » que ne le craignaient les membres du comité, avec des débats relativement équilibrés. En particulier, des débats ont eu lieu entre les personnes du public, sans que le comité de concertation n'ait besoin d'intervenir systématiquement. Les débats ont été jugés très intéressants dans leur ensemble.

Il a toutefois été difficile de faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'un cahier des charges pour un projet éolien, et que ce travail ne sous-entend pas qu'un projet est souhaitable.

Les interventions de Jean-Marc Bonthoux et Julie Riegel ont été appréciées par certains membres du comité et par une partie du public. Par ailleurs, nombreux ont été ceux qui ont ressenti une forte cohésion entre les membres du comité de concertation pour présenter et défendre le résultat de leur travail.

Des retours positifs ont également été formulés en a parte, par des personnes à la fois favorables ou défavorables à l'éolien dans le Trièves.

Il a également été souligné le rôle du comité technique pour la préparation d'un diaporama bien cadré et une disposition de salle adaptée aux échanges entre le comité et le public.

En ce qui concerne la concertation en elle-même, le cadre initial n'était pas assez concret et a contribué aux difficultés initiales. Un travail en groupe dès les premières réunions aurait peut-être permis de sortir des postures envers l'éolien et de travailler plus concrètement en apprenant à se connaître.

Il s'agit d'une méthode qui, malgré les débuts difficiles, a porté ses fruits et a le mérite de permettre de construire quelque chose collectivement. Nombreux sont ceux qui souhaiteraient qu'elle soit réutilisée pour d'autres projets, pour entretenir la vie démocratique locale à la suite des projets passés de Schéma directeur, Agenda 21 et SCoT.

2. Etude des retours du public sur la démarche, la méthode

Les retours concernent la représentativité du comité de concertation (notamment sur le tourisme), les difficultés et le départ des 5 membres titulaires, et la valeur juridique de l'avis formulé. Les limites de l'exercice ont déjà été énoncées et débattues, et par ailleurs ceci ne concerne pas le fond de l'avis formulé par le comité, il semble toutefois utile pour le comité d'ajouter des précisions dans le descriptif de la méthode en introduction du document final (schéma présenté en réunion publique).

Le comité estime que son travail sera achevé avec la formulation de l'avis final. Les interlocuteurs des citoyens souhaitant s'exprimer par la suite seront donc la communauté de communes et les élus locaux.

3. Etude des retours du public sur le fond, le contenu de l'avis

Les éléments apportés sur l'énergie et l'économie étaient déjà connus et ont été débattus et intégrés dans les réflexions ayant conduit au présent pré-avis. Il peut être utile de souligner l'importance d'étudier le gisement en vent, par exemple sous forme de pré-étude préalable à tout montage de projet.

La formulation d'une hauteur maximale semble trop compliquée à formuler sous forme de chiffre. Il s'agit d'ailleurs d'une erreur dans le diaporama, elle ne figure pas dans le pré-avis. Il est par contre nécessaire d'ajouter comme limite à définir dans l'étude paysagère également le nombre d'éoliennes.

Les éléments apportés par le public sur l'énergie ont également déjà été pris en compte dans les débats et ne remettent pas en questions les préconisations formulées.

4. Points restés en suspens lors du précédent atelier

Il est proposé une nouvelle formulation sur les parcelles où implanter les éoliennes, devant être préférentiellement communales. Les autres préconisations, telles qu'elles étaient formulées dans la version actuelle du pré-avis, ou suite aux modifications énoncées précédemment, conviennent à tout le comité.

5. Echanges sur la forme et compléments apportés par les membres

Il est nécessaire de supprimer les conclusions intermédiaires et finales, ainsi que les mentions relatives aux points en suspens, pour présenter un document avec une liste de préconisations sans essai de synthèse ou de conclusion, qui ne reflèterait pas bien la complexité du sujet.

La demande des membres sortants concernant la diapositive de la réunion publique qui mentionne les trois autres réunions publiques organisées en dehors de la concertation semble résulter d'une incompréhension. Si le diaporama devait être diffusé ou réutiliser, cette diapositive sera à clarifier pour bien présenter ces réunions comme externes au processus de concertation organisé par la CCT.

Il est souhaité que soit indiqué clairement pour les démissionnaires qu'il s'agit de 5 titulaires et un suppléant, pour ne pas dévaloriser l'avis final et par respect pour les 3 titulaires ayant poursuivi le travail.

Dans l'intérêt général du territoire du Trièves, les membres présents à la réunion souhaitent majoritairement que soit laissée la possibilité aux membres sortants de signer l'avis final, puisqu'ils y ont contribué, et que leurs revendications semblent porter surtout sur la méthode de concertation. Il faut donc leur proposer, s'ils sont en accord avec le contenu, de pouvoir signer l'avis présenté à la commission.

6. Autres remarques du comité au cours de la réunion

Certains membres aimeraient pouvoir consulter le rapport des étudiants de la Sorbonne. Ce dernier n'a pas encore été transmis à la CCT.

La communication, y compris pour annoncer la réunion, a semblé insuffisante pour certains qui n'ont appris que tardivement la tenue de cette réunion. Certaines communes n'ont pas du tout relayé l'information. Par ailleurs, les membres du comité de concertation trouvent que l'article du journal local ne retranscrit malheureusement pas le déroulé de cette réunion.

De manière plus générale, la communication sera à développer par la suite, et notamment pour éviter que toute démarche ou toute personne qui n'est pas catégoriquement opposée à la réflexion sur l'éolien ne soit considérée comme favorable aux projets éoliens. La réunion publique et le résultat de cet avis semble toutefois avoir rassuré et apaisé certaines tensions.

Certains membres du comité de concertation sont volontaires pour présenter leur avis aux élus en commission (date à définir).